

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2657

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains situés impasse Saint Eusèbe et appartenant à la SNC Charial Baraban, représentée par la SLC ou, éventuellement, à toute société susceptible de lui être substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement de l'impasse Saint Eusèbe à Lyon 3°, ainsi que du classement de ladite voie dans le domaine public communautaire de voirie, la Communauté urbaine va devoir acquérir divers terrains appartenant à la SNC Charial Baraban, représentée par la Société Lyonnaise de construction (SLC) ou, éventuellement, à toute personne morale susceptible de lui être substituée.

Il s'agit de sept parcelles de terrain situées en bordure de l'impasse Saint Eusèbe et référencées cadastralement sous les numéros 77, 87, 88, 99, 100, 101 et 103 de la section DV pour une contenance totale de 542 mètres carrés.

L'achat par la Communauté urbaine de ces biens interviendrait à titre gratuit, consécutivement à l'octroi d'un permis de construire initial, délivré le 4 novembre 2001, à la SNC Charial Baraban sous le numéro 69 383 01 00302 pour l'édification de l'ensemble immobilier dénommé espace Emeraude composé de deux bâtiments comportant 45 logements ainsi que 300 garages en sous-sol.

Par ailleurs, il convient de préciser que, pour permettre de calculer le salaire du conservateur des hypothèques qui interviendra à la publication de l'acte authentique portant achat par la collectivité des terrains considérés, la valeur globale de ces derniers peut être estimée à 81 300 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 4 novembre 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve l'achat par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de sept parcelles de terrain appartenant à la SNC Charial Baraban et situées en bordure de l'impasse Saint Eusèbe à Lyon 3°.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et destiné à permettre sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0499 individualisée le 26 janvier 2004 pour 1 400 000 pour ordre, en dépenses - compte 211 000 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2005 - et en dépenses réelles en compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 1 780 environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,